

COMPTE-RENDU

RÉUNION DE BUREAU

Mardi 4 juillet 2023

Le 4 juillet 2023 à 17h30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en présentiel et en distanciel à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 28 juin 2023 par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel :

Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire,
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire,
M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire,
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire,
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire,
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire,
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse,

Assistaient en présentiel :

M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire,
M. Jackie PASSET, La Ménitré,
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire,

Excusés ayant donné procuration :

M. Benoît BARANGER, C.C. Touraine Ouest Val de Loire, à Gaëlle LAHOREAU
Mme Roselyne BIENVENU, C.U. Angers Loire Métropole, à Sophie TUBIANA
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Ile-Bouchard, à Sophie-Anne SAUVAIGO
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire, à Jackie PASSET
Mme Brigitte WILMANN-THIVAUT, Ligré, à Michel PONCHANT

Excusés :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Temanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire,
Mme Sophie LAGRÉE, C.C. Chinon Vienne et Loire,
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire,
M. Paul OPRÉA, Loire-Authion,
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire,
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire,
M. Éric TOURON, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Alice WANNERROY, Tours métropole.

Assistaient également :

Mme Anne-Sophie ASCHER, présidente de la Commission « Paysage, urbanisme et cadre de vie » PNR,

Monsieur Gilles ROUSSILLAT, vice-président de la commission « Agriculture et Eco-développement »

Excusés :

M. Jean-Michel MARCHAND, président de la commission « biodiversité et paysages » PNR,

Mme Marie-Pervenche PLAZA, sous-préfète de Saumur

M. Roland MARION est désigné secrétaire de séance.

Dans l'attente de l'arrivée de tous les membres du Bureau pour atteindre le quorum, la Présidente propose de modifier l'ordre du jour pour commencer par un point d'information.

1. Informations

▪ **Fonds vert**

M. Thibaut MEURGEY informe les membres du Bureau de l'avis favorable de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour l'attribution de subventions relatives au volet Stratégie nationale pour la biodiversité (SNAP). Les subventions concernent à la fois des actions menées en direct par le Parc, mais aussi des chantiers de restauration de milieux programmés dans le cadre des dispositifs Territoires engagés pour la nature (TEN) de l'Agglomération de Saumur et de la Communauté de Communes Baugeois Vallée. Pour ces dernières actions, la subvention du Fonds vert permettra de compléter le plan de financement qui intègre, à l'origine, des financements européens pour lesquels ces projets ne sont plus éligibles.

Avec ces financements, le Parc assurera la mise en place de concertations préalables à la création d'aires protégées sur cinq sites. Cette animation préalable est importante pour assurer la mise en place dans de bonnes conditions des aires protégées. Le Parc travaillera également à l'élaboration d'une stratégie d'acquisition foncière en contribuant notamment à la mise en place d'Obligations Réelles Environnementales (ORE) sur le territoire.

Mme Sophie TUBIANA complète en précisant que le Parc commence à être saisi pour la mise en place d'ORE. Elle considère qu'il est important que le Parc se positionne pour contribuer à la mise en place de ce dispositif.

M. Jackie PASSET indique que les Conservatoires des espaces naturels (CEN) réalisent des acquisitions foncières.

M. Thibaut MEURGEY précise que les ORE sont des modalités récentes de préservation des milieux qui permettent d'établir des obligations environnementales au niveau de la parcelle. Ces obligations sont ainsi transmissibles d'un propriétaire à l'autre. Les financements du Fonds vert permettront notamment au Parc de définir le positionnement stratégique du Parc en matière de gestion foncière.

Ces financements permettront également de poursuivre le travail mené sur la maîtrise des activités de loisirs. Face à l'augmentation de la pression sur les milieux, le Parc mobilisera des moyens humains supplémentaires pour sensibiliser les acteurs concernés, contribuer à la clarification de la réglementation et à la mise en place d'arrêtés municipaux de régulation de la circulation des véhicules terrestres à moteur. Une réglementation spécifique s'applique aux Parcs naturels régionaux pour l'utilisation des véhicules terrestres à moteur dans les espaces naturels.

Enfin, le Fonds vert financera du temps d'agent, déjà en place, dédié à la coordination des dispositifs Territoires engagés pour la nature du territoire. Le plan de financement prévu pour ces différentes actions est précisé dans le tableau ci-dessous.

Action : Restaurer, préserver et valoriser un réseau de sites naturels

RECETTES – Fonds vert 80 %		DEPENSES	
ETAT - Fonds Vert (2 ETP)	90 496 €	Chargé(e) de mission Aires protégées	56 561 €
ETAT - Fonds Vert (frais généraux)	35 520 €	Chargé(e) de mission Aires protégées et stratégie foncière	56 561 €
ETAT - Fonds Vert (prestations)	63 200 €	Frais généraux	44 400 €
Sous-total	189 216 €	Prestations	79 000 €
ETAT – Fonds Verts (ETP valorisés)	50 408 €	TOTAL	236 522 €
TOTAL	239 624 €		

M. Thibaut MEURGEY commente la ligne « frais généraux ». Les 44 000 € sont des dépenses calculées selon un forfait défini par l'Agence de l'Eau. Le Parc n'aura pas à justifier ces dépenses.

En réponse à une question de M. Michel PONCHANT, M. Thibaut MEURGEY précise que la subvention fera l'objet d'un versement de 50 % au démarrage de l'opération et de 50 % à son solde.

Mme Sophie TUBIANA informe les membres du Bureau que la DREAL considère aujourd'hui que ce fonds a vocation à être reconduit.

M. Jackie PASSET confirme en précisant que lors de la rencontre nationale des élus Natura 2000, à laquelle il a participé en tant que Président du site « Natura Loire », la secrétaire d'État chargée de l'écologie a indiqué que le Fonds vert serait renouvelé.

M. Thibaut MEURGEY complète en rappelant que le Fonds vert contribuera au financement de chantiers de restauration de milieux naturels portés par les communes de Bellevigne-les-Châteaux, Montreuil-Bellay, Souzay-Champigny et La-Ménittré dans le cadre des dispositifs Territoires engagés pour la nature de l'Agglomération de Saumur et de la Communauté de Communes Baugeois Vallée. La subvention du Fonds vert cumulée, d'environ 63 000 €, permettra de compléter les plans de financement qui intégraient, à l'origine des financements européens pour lesquels ces projets ne sont plus éligibles.

M. Michel PONCHANT rappelle que la programmation de ces chantiers date de plusieurs années et salue la patience des communes concernées.

Mme Sophie TUBIANA regrette que les collectivités soient soumises au bon vouloir des financeurs qui changent leurs critères d'attribution en cours de projets.

M. Thibaut MEURGEY présente le projet déposé sur l'axe « renaturation des villes et villages » du Fonds vert. Il explique que la première demande de subvention déposée a été rejetée, car le montant a été jugé trop élevé. Il précise que, sur ce volet « renaturation », un nombre important de collectivités a déposé des demandes de subvention, ce qui n'est pas le cas sur l'axe SNAP. À la demande des instructeurs, le Parc a donc déposé deux dossiers. Un premier dossier a été déposé par le Parc sur l'axe ingénierie, un second sera déposé par le Parc sur l'axe « renaturation » et des demandes de subvention complémentaires seront déposées sur ce même axe « renaturation » par les communes concernées, pour l'aide à la réalisation des travaux.

Le Parc a porté une candidature collective permettant de mobiliser une ingénierie globale au service du territoire, conformément aux missions fondatrices des Parcs. Un effort de pédagogie a été nécessaire pour expliquer aux instructeurs de la DDT et de l'Agence de l'eau la spécificité des Parcs dans ce domaine. Spécificité qu'il a été plus aisée de revendiquer lors de l'instruction des subventions relatives à la SNAP, par la DREAL qui connaît très bien nos missions et nos actions, ayant été associée à l'instruction de ces projets.

L'instruction de ces dossiers « renaturation » est prévue en septembre. L'enjeu pour le Parc est d'importance. Il s'agit de ne pas décevoir les nombreuses communes mobilisées autour de ce projet et de permettre la mise en place d'actions pertinentes et démonstratives.

▪ ***Dotation biodiversité et aménités rurales***

M. Thibaut MEURGEY informe les membres du Bureau que le Plan France ruralité 2024 prévoit une nouvelle augmentation des dotations « biodiversité » des collectivités. Cette dotation pourrait être fléchée en partant sur les superficies d'espaces protégés actuelles et à venir. Il s'agit, pour l'Etat, de mettre en place une dotation incitative pour les collectivités. La dotation socle qui perdurera pourra donc être associée à une dotation variable pour les communes qui disposent de zones de protection forte.

Mme Sophie TUBIANA considère qu'il sera important de ne pas perdre de vue le nécessaire ajustement des cotisations communes-EPCI au fil du temps.

M. Thibaut MEURGEY considère également que cette dotation peut avoir un effet levier pour permettre aux communes de mettre en place des opérations dédiées à la biodiversité. Il complète en précisant que les arbitrages auront lieu à l'automne dans le cadre du projet de loi de Finances.

▪ ***Convention CLIMATVEG***

M. Thibaut MEURGEY présente la convention « CLIMATVEG » sur l'adaptation des productions végétales face au changement climatique. Cette initiative est portée par les Régions Bretagne et Pays de Loire et est financée par l'ADEME.

Le Parc participera au consortium qui réunit plus de 80 acteurs, autour de deux axes, l'adaptation des systèmes maraîchers et arboricoles bio et l'adaptation des territoires dans le secteur Loire Layon Aubance.

La participation du Parc n'implique pas de flux financier, mais uniquement du temps d'agent, en l'occurrence celui de M. Wilfrid COMBADIÈRE, chargé de mission agriculture.

▪ ***Délégation de la Présidente : avis et attribution des marchés***

M. Thibaut MEURGEY présente les avis règlementaires rendus par le Parc.

- ✓ Avis favorable sous réserve remis à Loire Événement Organisation pour l'organisation du Marathon de la Loire en date du 9 mai 2023 suite à demande formulée par la Direction Départementale des Territoires. Les réserves sont les suivantes : l'application des prescriptions notamment relatives aux respects des berges réservées à la reproduction des sternes, et l'obligation d'emprunt du chenal principal en rive droite sur une portion du trajet pour éviter les sites de nidification.
- ✓ Avis favorable pour l'organisation de « Fleuves en fête » en date du 15 mai 2023 suite à demande formulée par la Direction Départementale des Territoires sous réserve du respect de certaines recommandations liées à la préservation d'oiseaux nicheurs notamment l'obligation d'emprunt du chenal principal en rive droite sur une portion du trajet pour éviter les sites de nidification.

- ✓ Avis favorable remis à la commune de Gennes-Val de Loire pour l'organisation de Festival « Écouter la Loire » en date du 22 mai 2023 sous réserve du respect de certaines recommandations liées à la préservation d'oiseaux nicheurs notamment l'obligation d'emprunt du chenal principal en rive droite sur une portion du trajet pour éviter les sites de nidification.
- ✓ Avis défavorable en date du 2 juin 2023 remis à la commune de Saumur relatif à l'Avis « DP 049 328 23 00165 – Groupement Forestier Agricole des îles » en raison notamment d'un défaut d'éléments descriptifs permettant de mieux appréhender la finalité du projet.

M. Guillaume DELAUNAY précise que le Parc a émis un avis défavorable sur ce dernier projet, car il concernait la réalisation de coupes de frênes, pour certains âgés ou encore taillés en têtards. Il rappelle que la forêt de frênes est un habitat d'intérêt communautaire.

M. Guillaume DELAUNAY complète en précisant que des avis ont déjà été donnés sur ces parcelles, notamment pour dénoncer un retournement des prairies qui avait d'ailleurs donné lieu à une condamnation par le Tribunal administratif et des sanctions financières.

Mme Sophie TUBIANA demande à ce que cet avis soit suivi par les agents du Parc et que la sous-préfecture soit alertée si besoin.

Le quorum étant atteint, Mme Sophie TUBIANA reprend l'ordre du jour.

Le compte-rendu du Bureau du 3 mai 2023 est approuvé à l'unanimité.

2. Natura 2000 « Basses vallées de la Vienne et de l'Indre » : autorisation de conclusion de l'avenant numéro 1

Mme Sophie TUBIANA indique que le Parc, dans le cadre de l'animation du site Natura 2000, Basses vallées de la Vienne et de l'Indre, réalise deux types de diagnostics qui sont distingués selon les mesures sollicitées par les agriculteurs. Certains diagnostics nécessitent des mesures agri-environnementales (MAE) avec plans de gestion et d'autres non. Ne connaissant pas à l'avance par les demandes des agriculteurs, le Parc a défini les marchés de la manière suivante : diagnostics avec plan de gestion, un minimum de 15 et un maximum de 35 et diagnostics sans plan de gestion, un minimum de 5 et un maximum de 20.

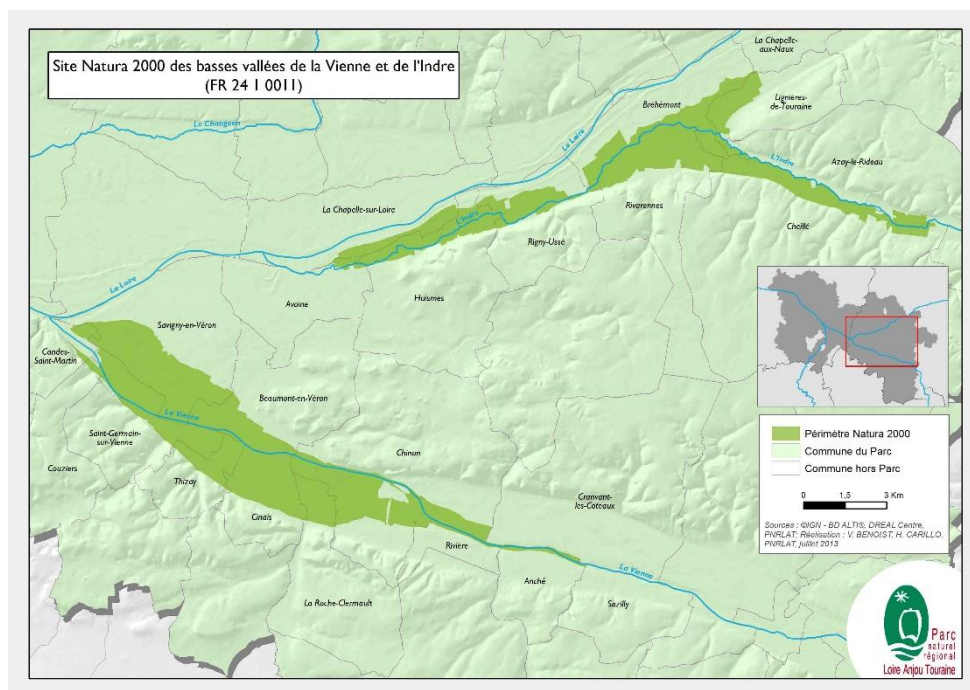


Figure 1 : Le site Natura 2000 Basses vallées de la Vienne et de l'Indre

Il s'avère que, pour les diagnostics à réaliser sans plan de gestion, le Parc n'a reçu qu'une demande. Il sera donc nécessaire de baisser le seuil minimum de 5 à 1.

M. Thibaut MEURGEY complète en expliquant que le marché, alloti en deux lots, détermine un nombre minimum et un nombre maximum d'exploitations à diagnostiquer afin de donner des volumétries aux candidats pour qu'ils se positionnent en termes de prix.

Mme Gaëlle LAHOREAU demande combien de diagnostics avec plans de gestion ont été demandés par les agriculteurs.

M. Guillaume DELAUNAY précise qu'une trentaine de diagnostics avec plans de gestion sont envisagés, mais qu'il ne dispose pas du chiffre exact. Il rappelle que les agriculteurs sur ce site sont acculturés à la démarche Natura 2000 et sont dans l'ensemble très volontaires.

Il est procédé au vote.

Les élus membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ approuvent l'avenant n°1 et d'autorisent la Présidente à conclure ce dernier.

3. Réserve Naturelle Régionale « Étang et boisements de Joreau » : protocole transactionnel avec la LPO Anjou

Mme Sophie TUBIANA explique qu'une erreur de procédure dans l'attribution d'un marché nécessite une régularisation.

Les suivis naturalistes et scientifiques de l'étang et des boisements de la Réserve naturelle régionale de Joreau font l'objet de prestations via une mise en concurrence réalisée en octobre 2022 avec 3 lots.

Le 1^{er} lot, relatif à la réalisation des suivis avifaune et chiroptères, a été attribué à la LPO Anjou en janvier 2023 pour un montant de plus de 15 000 €. La LPO, informée de la décision d'attribution de cette prestation, n'a pas transmis les pièces administratives demandées dans les délais impartis. Cette absence de transmission aurait dû entraîner le rejet de l'offre. Cependant, la LPO étant la seule candidate et les prestations ayant débuté, il n'a pas été jugé pertinent de relancer le marché.

M. Michel PONCHANT note que ces irrégularités questionnent le traitement et le suivi administratif de la LPO.

M. Thibaut MEURGEY précise que ces problèmes de transmission de pièces ont eu lieu au moment du changement de direction à la LPO. Des points avec le nouveau directeur ont eu lieu pour régulariser cette situation et s'engager mutuellement à être plus rigoureux lors des prochains marchés.

M. Guillaume DELANAUNAY complète en expliquant que la LPO est une structure associative qui dispose de moins de personnel administratif que le Parc. Les exigences administratives liées à ces procédures sont parfois mal comprises. Cela nécessite de notre part de la compréhension et de la pédagogie.

Mme Sophie TUBIANA informe les membres du Bureau du projet d'extension de la RNR de Joreau et de l'accueil favorable de la commune. Elle explique que la commune a été pénalisée par l'absence pendant de nombreux mois d'un directeur général des services. Une nouvelle dynamique est en marche dans la commune qu'elle salue.

M. Jackie PASSET complète en indiquant que la restauration de la digue devient urgente.

M. Thibaut MEURGEY explique que la commune va déposer une demande de subvention pour mettre en place les chantiers nécessaires.

Pour régulariser le marché, il est proposé de réaliser un protocole transactionnel.

Il est procédé au vote.

Les élus membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ approuvent le projet de protocole d'accord transactionnel annexé au rapport de présentation et visant à régulariser la situation susvisée et à éteindre la contestation à naître ;
- ✓ autorisent Madame la Présidente à signer, au nom du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, le protocole d'accord transactionnel ;
- ✓ disent que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget.

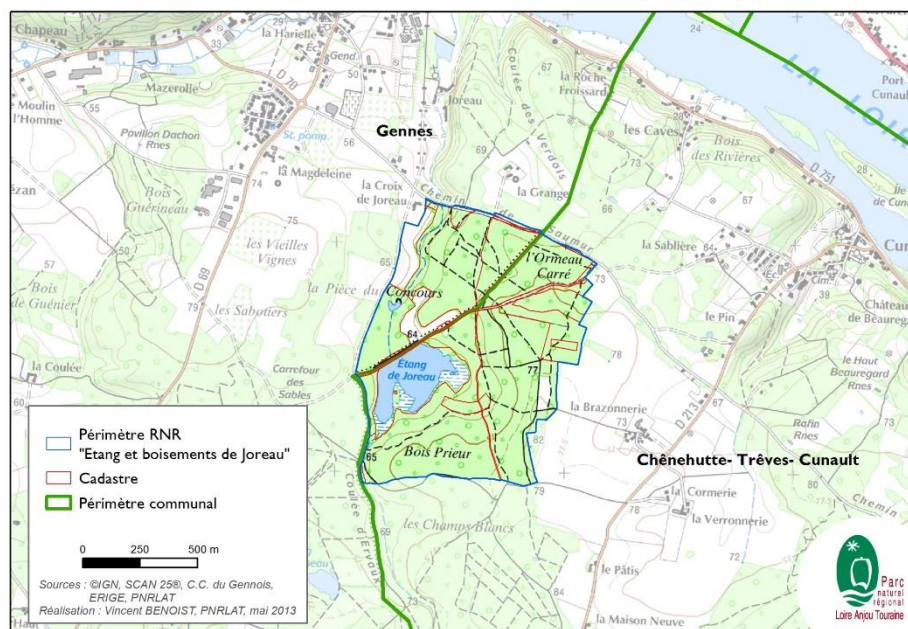


Figure 2 : La Réserve naturelle régional Étang et boisements de Joreau

4. Délégation du Bureau à la Présidente : audits marque « Valeurs PNR »

M. Thibaut MEURGEY rappelle que lors du dernier Comité Syndical, une délibération a été prise pour modifier les délégations au Bureau.

À la suite de ces délibérations, des délégations du Bureau à la Présidente doivent être attribuées. Il est proposé de déléguer l'attribution de la marque « Valeurs Parc naturel régional » aux candidats afin de permettre à la Présidente de signer les audits.

M. François LAFOURCADE, demande si la Marque fait l'objet de nouvelles demandes d'intégration.

M. Thibaut MEURGEY explique que le Parc a tout d'abord développé la Marque dans le secteur touristique avec les sites de visites, les hébergeurs, les restaurants et les balades accompagnées. La filière miel a ensuite fait l'objet de procédures de marquage. Aujourd'hui nous travaillons sur les filières « plants et plantes » et « céréales et dérivés ».

Conformément aux demandes des élus, un travail sera mené ensuite sur la labélisation de produits viticoles.

Il rappelle que la Marque est une démarche nationale. Les référentiels, validés au niveau national, peuvent parfois être assez contraignants et donc limiter le nombre de bénéficiaires de la marque.

Mme Sophie TUBIANA souhaiterait que la Maison du Parc vende des produits labélisés « Valeurs Parc naturel régional ».

Les élus membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ délèguent à Madame la Présidente l'attribution de la marque « Valeurs Parc naturel régional » aux candidats qui auront fait l'objet d'une appréciation favorable au regard du cahier des charges préalablement validé en Bureau,
- ✓ autorisent Madame la Présidente à signer les conventions ainsi que tous documents afférents à l'attribution.

5. Autres sujets abordés en fin de séance

M. Jackie PASSET indique que lors de la rencontre nationale des élus Natura 2000, la Secrétaire d'État chargée de l'écologie a indiqué que le Fonds vert serait renouvelé.

Elle a invité les communes à solliciter le Ministère en cas de difficultés.

Mme Sophie TUBIANA rappelle que le Parc a interpellé le Ministère, en mars 2021, sur la situation du Rôle des genêts en Indre-et-Loire dans les Basses vallées de la Vienne et de l'Indre. La réponse du Ministère en mai 2023 invitait simplement le Parc à solliciter l'appui des départements ou EPCI.

Elle souhaiterait interpeller le Ministère sur la situation des sternes qui est très alarmante. Elle espère son appui ainsi que celui de l'Office français pour la biodiversité. Elle rappelle que les services du parc ou les volontaires en services civiques d'Unicité font de l'information et de la sensibilisation, mais n'ont pas de pouvoir de police.

M. Jackie PASSET explique que lors de cet événement, il est intervenu pour présenter, dans une table ronde dédiée, les actions menées sur le site Natura 2000 en matière de maîtrise des activités de pleine nature. Il lui semble important que les différents sites Natura 2000 partagent leurs pratiques.

M. Thibaut MEURGEY indique qu'un reportage sur le sujet va prochainement passer au 13h de France 2.

M. Roland MARION indique qu'il rencontrera la secrétaire d'État prochainement et souhaite qu'une note lui soit transmise sur la situation des sternes et du Rôle des genêts.

M. Guillaume DELAUNAY précise que le Rôle des genêts peut être considéré comme une espèce éteinte sur le territoire du Parc. Il considère que la question se pose différemment aujourd'hui, notamment dans l'optique de la nouvelle Charte et son ambition de « territoire à biodiversité positive ». Il estime que le Parc devra peut-être au jour s'impliquer dans un protocole de réintroduction, à la condition où le territoire soit accueillant.

Mme Sophie TUBIANA complète en indiquant que le Conseil National de Protection de la Nature a refusé récemment la réintroduction du Grand tétras dans le Parc naturel régional des Vosges du Nord, car il a considéré que le territoire n'est pas accueillant.

M. Guillaume DELAUNAY indique que si le Rôle des genêts s'élève très bien en captivité, une réintroduction nécessite de prendre en compte les dynamiques de migration et la question génétique. Enfin, il précise que des activistes, considérant que la puissance publique n'étant pas assez efficace prennent des initiatives, en dehors de tout protocole scientifique.

Mme Sophie TUBIANA remercie les participants.